l'archipel

L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES À L'ARCHIPEL

GUIDE PRATIQUE

OUVERT, CONNECTÉ, STIMULANT ET CHALEUREUX
UN LIEU OÙ CHACUN SE SENTIRA CHEZ SOI

—En regroupant sur un même site tous ses pôles d'activités, VINCI a pour ambition de renforcer les synergies et la transversalité au sein du Groupe, tout en respectant les spécificités de chacun.

La mise en œuvre de ce projet rend nécessaire la définition d'un cadre commun à tous les acteurs, visant à donner et à garantir une cohérence d'ensemble : c'est le rôle de la charte d'aménagement.

POURQUOI UNE CHARTE D'AMÉNAGEMENT ?

L'un des rôles de la charte d'aménagement est de garantir la cohésion entre les futurs aménagements et le projet architectural.
Elle intègre tous les enjeux environnementaux et d'innovation, les obligations liées aux certifications du projet immobilier ainsi que les engagements en faveur de la qualité de vie au travail.
Elle s'applique aux espaces de travail implantés sur les surfaces tertiaires et accessibles depuis les paliers d'ascenseurs et les circulations communes.
Ce guide présente les grands principes contenus dans la charte et la façon dont ils pourront être appliqués à l'archipel.

DES OBJECTIFS MAJEURS

- **Établir un cadre commun à tous en assurant une équité de traitement.**
- **Respecter les identités de chacun.**
- **Garantir la qualité de l'environnement de travail.**
- **Inscrire le projet dans une démarche vertueuse et durable.**

L'ÉLABORATION DE LA CHARTE : **UNE APPROCHE CENTRÉE SUR LES USAGES**

—Plusieurs démarches collaboratives et transverses ont été initiées pour concevoir les aménagements de l'archipel. Toutes répondent à un double objectif : bien comprendre les usages et besoins des futurs habitants, et faire appel à l'intelligence collective pour faire émerger des solutions.

UNE DÉMARCHE DE CO-CONCEPTION, OUVERTE ET ITÉRATIVE

—Avec l'ambition de construire le projet le plus équitable pour tous, en restant au plus près des usages de chacun, la méthode du design thinking a été utilisée.

5 thèmes communs à toutes les entités :

- **mobilité**
- **espaces de travail**
- **espaces et services communs**
- **confort (acoustique, lumineux)**
- **identités de marque**

LES ÉTAPES CLÉS

- **2017 • Observation** des besoins des collaborateurs, dans chaque entité.
- **Définition** de « profils-types » et des usages associés.
- **2018 • Constitution** d'un collectif de travail de tous profils (150 pers.).
- **Formalisation** des problématiques par des experts.
- **Débats** et propositions de solutions au sein d'ateliers d'idéation.
- **Retravail** des idées proposées et études de faisabilité.
- **2019 • Intégration** des solutions retenues dans la charte d'aménagement.

LES GRANDS PRINCIPES DE LA CHARTE

DES ESPACES OUVERTS

—Pour chaque entité, 90 % de l'effectif total doit être en espace ouvert, non cloisonné ; et 10 % maximum de cet effectif total pourra se trouver en bureau individuel cloisonné. L'attribution de ces bureaux est à la main de chaque entité.

90 %
D'ESPACES OUVERTS

10 %
D'ESPACES FERMÉS

CONFORT ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

—Parmi les certifications qui traitent des sujets environnementaux et de leurs impacts sur le confort, la santé et le bien-être des occupants d'un bâtiment, le label OsmoZ a été retenu pour son approche transversale, où les choix d'aménagement contribuent à l'obtention du label.

La lumière, un élément essentiel participant au bien-être : deux exemples d'aménagement.

→ Favoriser la proximité de la lumière naturelle : 80 % des bureaux doivent être situés à moins de 7 m des façades (« en premier jour »).

→ 75 % d'espaces communs à occupation prolongée (cafétéria, salle de pause) ont une vue sur l'extérieur.

L'archipel proposera une grande diversité d'espaces dans lesquels il sera possible de travailler : en plus de son poste attitré, chacun pourra travailler dans l'espace de son choix, en fonction de ses besoins.

UN ENSEMBLE BIOPHILE

—La biophilie est l'affinité inhérente de l'Homme pour la nature et considère la présence de la nature comme un élément déterminant du bien-être. Intention majeure du projet architectural de l'archipel, la biophilie est également présente dans les aménagements intérieurs et la décoration.

RECYCLABILITÉ ET MAINTENABILITÉ

—De la conception à l'exploitation des bâtiments, les espaces de l'archipel intègrent les enjeux de réversibilité des usages et des aménagements. La grande modularité offerte par les espaces ouverts permet de s'adapter à l'évolution des pratiques de travail. Le projet est par ailleurs engagé dans une démarche d'économie circulaire (Cradle 2 Cradle).

La biophilie intègre le végétal au sein des espaces (plantes, murs végétaux, potagers…), mais se traduit également dans le choix des formes, des matériaux et des textures qui rythment les espaces intérieurs et évoquent des éléments naturels.

COMMENT AMÉNAGER LES ESPACES DE TRAVAIL ?

Tout en conciliant efficacité, confort et design, les espaces de travail doivent aujourd'hui répondre à une diversité d'enjeux : lieux d'échanges, de formation entre pairs, de créativité, de concentration, de partage… Le nomadisme croissant, la digitalisation et l'évolution plus horizontale de l'organisation de l'entreprise contribuent au décloisonnement des espaces de travail, qui deviennent plus flexibles mais aussi plus complets, pour répondre aux nombreux usages.

Les attentes vis-à-vis d'un espace de travail ouvert :

- bien-être et confort
- communication et collaboration
- diversité des postures
- créativité stimulée
- modularité

UN ÉCOSYSTÈME D'ESPACES OUVERTS

—L'archipel offre aux collaborateurs un ensemble de lieux de travail répondant à la diversité des métiers, des profils et des besoins. Chaque profil se distingue par son activité quotidienne, son niveau de nomadisme et ses besoins d'interaction (avec ses collègues, les autres services ou avec l'extérieur).

→ Pour chaque profil, le temps passé sur site et le besoin d'interaction définissent les types d'espaces nécessaires.

Sédentaire interactif

Temps passé sur site
80 à 100 %

Intra-sédentaire

Temps passé sur site
80 à 100 %

Nomade intra-site

Temps passé sur site
80 à 100 %

Nomade extra-site

Temps passé sur site
30 à 50 %

Hôte

Temps passé sur site
30 à 70 %

Visiteur VINCI

Temps passé sur site
0 à 10 %

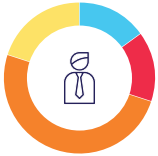

Poste résident · Espace de travail informel · Espace de partage · Espace support

Pour préparer le micro zoning, chaque entité a pris en compte les profils de ses collaborateurs afin d'intégrer les typologies d'espaces de travail les plus adéquats.

UN « MENU » D'ESPACES

—Sur la base des grands types de profils définis, un catalogue d'espaces est proposé – en distinguant les postes résidents, les espaces informels, les espaces de partage et les espaces support – à répartir sur les plateaux de bureaux en fonction des besoins et usages de chaque équipe, et en respectant les critères de la charte d'aménagement.

RÈGLES DE VIE

Pour finaliser l'aménagement de ses espaces de travail, chaque entité devra définir les règles de vie communes à ses plateaux de bureaux et à ses services. L'objectif : anticiper leur arrivée dans un lieu nouveau et en faire un espace approprié à leurs activités.

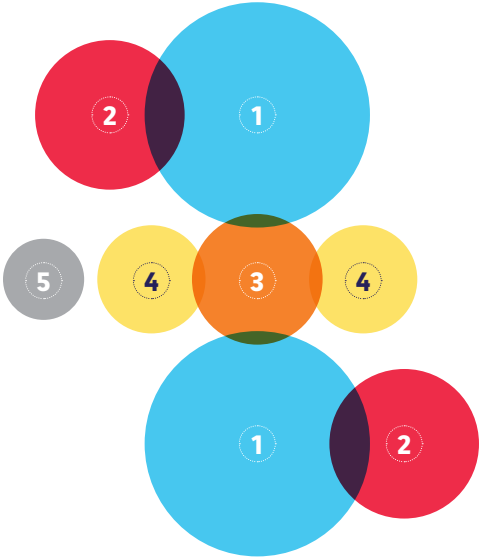

➔ Le schéma ci-dessus illustre la proportion et la répartition des types d'espaces au sein d'un plateau de travail.

1 • POSTES RÉSIDENTS
(postes ouverts, postes cloisonnés, postes de passage...)

2 • ESPACES DE TRAVAIL INFORMELS
(bulles, cabines téléphoniques, espaces collaboratifs lounge, alcôves...)

3 • ESPACES DE PARTAGE
(salles de réunion, salles silence, salles collaboratives, ateliers...)

4 • ESPACES SUPPORT
(portails, espaces de convivialité, espaces de reprographie...)

5 • ESPACES COMMUNS
(accès principal, services communs du bâtiment...)

AMBIANCE ET DESIGN DES ESPACES, UN FIL ROUGE : L'ÉCOSYSTÈME FERTILE

La charte d'aménagement comprend un tome 2 qui pose un cadre commun pour les choix d'ambiance, de design, de matériaux et de mobilier. L'architecture de l'archipel incarne la diversité qui caractérise l'ADN de VINCI : un socle commun desservant des bâtiments différents et autonomes.

Elle traduit également l'écosystème où cohabitent et interagissent les Hommes et la nature. Le design des espaces de l'archipel est pensé dans cette continuité, en proposant un concept basé sur un fil rouge symbolisant un ensemble cohérent, et plusieurs déclinaisons possibles.

L'ÉCOSYSTÈME FERTILE
Fil rouge du projet d'aménagement, symbolisant l'équilibre et la réciprocité des relations entre les Hommes et l'environnement.

AMBIANCE
INTENSE

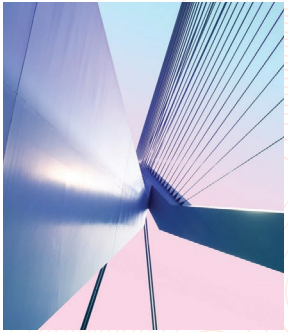

AMBIANCE
TONIQUE

AMBIANCE
PAISIBLE

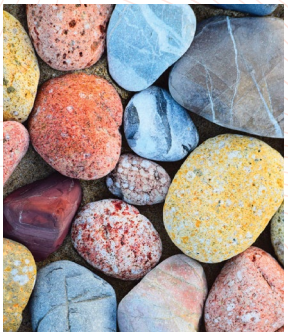

Exemple d'application des différentes ambiances dans une salle silence.

LE DESIGN APPLIQUÉ AUX TYPOLOGIES D'ESPACES

—À l'image de la diversité des espaces, les ambiances intérieures sont multiples : le fil rouge de l'écosystème fertile qui irrigue chaque espace se mêle aux différentes atmosphères, créant ainsi du rythme et de la diversité. La personnalisation des espaces par les entités devra respecter les grands principes de la charte d'aménagement *(pp.6-7)*.

NIVEAUX DE PERSONNALISATION DES ESPACES

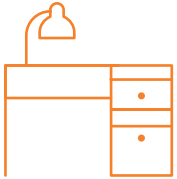

LES ESPACES DE TRAVAIL

Application du fil rouge :
Écosystème fertile *(seul)*

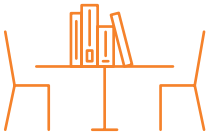

LES ESPACES DE PARTAGE

(ex : salle de réunion, salle de créativité...)
Application des ambiances :
Écosystème fertile ou ambiance tonique, apaisante ou intense

LES ESPACES DE CONVIVIALITÉ

(ex : espace café, portail d'accueil...)
Application des ambiances :
Écosystème fertile ou éléments identitaires propres à l'entité

VINCI